

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 27 juin 2018**

**N° 05
Objet : Création d'un poste de
Conseiller en Energie Partagé -
CEP**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLASI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BARTOLINI Bernard
BLOT Michel
BONNET Brigitte
BOURJAC Jean Marie
BREMOND Danièle
DE VALCKENAERE Gilles
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PIERRISNARD Jacqueline
ROCHAT Jacques
SERRA Victor
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne
TRABUC Nicolas
URQUIZAR Danielle
VILLARD René



REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

42_DE-004-200067437-20180627-05_27062018

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que par délibération n°32 en date du 14 février 2018 il a été décidé de demander une subvention auprès de l'ADEME afin de pouvoir doter l'agglomération, pour trois années, d'un deuxième Conseiller en Energie Partagé pour les besoins de la communauté d'agglomération ainsi que pour ceux des communes volontaires qui composent son territoire.

En effet, la transition énergétique est un enjeu déterminant pour les collectivités territoriales qui doivent être actrices dans la maîtrise de leurs consommations, l'efficacité énergétique, la réduction des pollutions et la mise en valeur de ressources énergétiques locales voire la création de filière de distribution (gaz, chaleur, bois...).

La demande a été formulée par madame la Présidente auprès de l'ADEME le 22 février 2018 et à ce jour, l'instruction du dossier a reçu un avis favorable des services.

La décision définitive devrait être prise à la toute fin du mois de juin 2018.

C'est ainsi que la décision arrêtée par l'ADEME ne sera officiellement connue que postérieurement au conseil communautaire du 27 juin 2018.

Il apparaît donc opportun de créer un poste de conseiller en énergie partagée afin de pouvoir engager la procédure de recrutement dès que la décision de l'ADEME sera formalisée et à la condition expresse que cette décision soit positive.

La rémunération à prévoir serait en référence à celle d'un technicien de catégorie B, sur la base de l'indice majoré 394, ce qui représenterait un coût employeur de 34 316.82 € annuel brut chargé.

La durée du contrat à durée déterminée serait égale à la durée de l'aide obtenue par l'ADEME, sachant que l'aide sollicitée auprès de l'ADEME porte sur trois années mais que l'aide accordée par L'Agence pourrait ne porter que sur deux années.

Vu les conditions de mise en œuvre des aides par l'ADEME,

Vu les objectifs de l'ADEME pour appuyer les acteurs publics qui s'engagent à maîtriser les consommations des divers flux et à réduire et mieux gérer les déchets ;

Vu le contenu des missions définies par décision de l'assemblée le 14 février 2018 pour deux CEP intervenants sur une agglomération d'environ 50 000 habitants et ses 46 communes.

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à :

- Créer un poste de CEP en adéquation d'une part avec le contenu des missions définies par l'assemblée le 14 Février 2018 et d'autre part avec l'aide obtenue de l'ADEME dès que cette aide sera officiellement attribuée et précisée.
- Lancer la procédure de recrutement

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

